

Convention de partenariat 2022

Entre :

SA DE LA FERME DU BOURNAT

191 Allée Paul Jean Souriau – 24260 LE BUGUE

D'une part, et :

Organisme ou raison sociale :

.....
Permanence CSE (jour/horaire).....

Responsable :

Adresse :

Téléphone : .../.../.../.../... Portable : .../.../.../.../...

Email :

Le comité social économique s'engage auprès du Parc du Bournat à respecter les dispositions de la présente charte :

- ✓ Billetterie groupée (contacter le service commercial)
- Billetterie individuelle

Les membres du CSE devront se présenter avec un justificatif de leur société. (carte membre CSE)

Validité

Les billets 2022 sont valables jusqu'au 2 octobre 2022.

Tarifs

Les tarifs fixés par la convention ne peuvent être modifiés durant la validité des billets 2022.

Convention de partenariat établie le :

Signature (précédé de la mention « lu et approuvé »)

Convention à envoyer à l'adresse suivante :

Parc du Bournat – 191 Allée Paul Jean Souriau

24260 LE BUGUE

Service commercial : 05 53 08 41 99

Email : commercial@parclebournat.fr



Les saveurs



L'apprentissage



Jeux d'Autrefois